

UBS AST Obligationsen CHF Indexiert I-X

Portrait

- Réglementation / surveillance: LPP / Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (jusqu'au 31.12.2011: OFAS)
- Investisseurs autorisés: institutions de prévoyance suisses
- Investissements: obligations libellées en CHF
- Aucun investissement dans des titres figurant sur la liste des valeurs recommandées à l'exclusion de la SVVK-ASIR (www.svkk-asir.ch) et des armes controversées.
- Obligations convertibles et à option: aucune
- Portefeuille géré passivement avec pour objectif de reproduire la performance brute (avant déduction des frais) de l'indice de référence
- Prêt de titres: autorisé
- Utilisation de dérivés: autorisée dans le cadre de l'OPP2
- Mise en œuvre: au moyen d'UBS (CH) Investment Fund – Bonds CHF Inland Passive I-X et UBS (CH) Investment Fund – Bonds CHF Ausland Passive I-X

N° de valeur	12 195 044
Monnaie de compte	CHF
Achat/vente	quotidiens
Prix forfaitaire (direct et indirect)	0,000%
Taux des charges d'exploitation (TCE) ex. 2022/2023	0,00%
Protection anti-dilution	oui
Date de lancement	4.1.2011
Benchmark	SBI® Total AAA-BBB (Total Return)

Données actuelles

Valeur d'inventaire au 29.3.2024	CHF	116.76
Prix d'émission	CHF	117.18
Prix de rachat	CHF	116.62
Fortune de la tranche (en Mio)	CHF	3 120.18
– Fortune de toutes les tranches (en Mio)	CHF	3 159.82
Dernière distribution		réinvestie

Indicateurs de risque (annualisés)

	3 ans	5 ans
Tracking Error	0,17%	0,18%
Bêta	1,02	1,02
Corrélation	1,00	1,00
Risque global	5,25%	5,29%
Sharpe Ratio	-0,48	-0,30

Les données statistiques ont été calculées sur la base des rendements continus.

Répartition par domicile des débiteurs (en %)

	Groupe de placement	Benchmark
Suisse	77,98	78,25
Etranger	21,68	21,75
Liquidités	0,34	0,00
Total	100,00	100,00

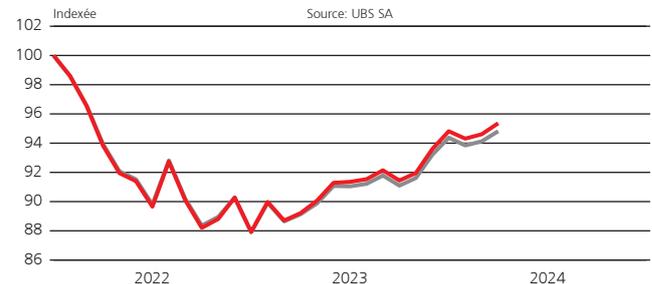
Structure des échéances (en %)

Grille des échéances	Groupe de placement	Benchmark
Jusqu'au 1 an	2,73	0,48
1–3 ans	19,52	22,29
3–5 ans	22,55	22,32
5–7 ans	15,84	16,31
7–10 ans	16,02	15,86
Plus de 10 ans	23,34	22,74
Total	100,00	100,00

Performance (en %)

	Groupe de placement	Benchmark
04.2023	0,96	0,84
05.2023	1,35	1,33
06.2023	0,07	-0,03
07.2023	0,20	0,19
08.2023	0,67	0,62
09.2023	-0,76	-0,75
10.2023	0,56	0,57
11.2023	1,79	1,74
12.2023	1,30	1,26
01.2024	-0,53	-0,56
02.2024	0,32	0,30
03.2024	0,79	0,74
2024 YTD	0,58	0,47
2023	7,83	7,36
2022	-12,07	-12,10
2021	-1,77	-1,82
2020	1,07	0,90
2019	3,21	3,05
Ø p.a. 3 ans	-1,77	-1,96
Ø p.a. 5 ans	-0,83	-1,01
(depuis le lancement 01.2011)	17,42	15,33

Evolution de la valeur indexée



— UBS AST Obligations en CHF Indexé I-X
— Benchmark

La performance passée n'offre aucune garantie de l'évolution future. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de frais éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts.

Secteurs (en %)

	Groupe de placement	Benchmark
Dettes sécurisées	33,33	35,07
Collectivités de droit public	22,55	22,41
Emprunts gouvernementaux	14,49	16,09
Entreprise – services financiers	13,90	12,19
Entreprise – industrie	11,07	10,64
Entreprise – services aux collectivités	2,15	1,72
Emprunts souverains/supranationaux	1,95	1,88
Liquidités	0,56	0,00
Total	100,00	100,00

Autres chiffres clés

	Groupe de placement	Benchmark
Moyenne des ratings	AA	AA
Duration modifiée	7,03	6,97
Rend. théor. brut à l'échéance	1,38	1,32

* Ces notations reflètent la méthodologie du SBI Swiss Bond Index (approche médiane conservative).

UBS AST Obligations CHF Indexiert I-X

Répartition par solvabilité (en %)

Notations	Groupe de placement	Benchmark
AAA	55,53	59,11
AA	20,24	19,33
A	14,45	14,12
BBB	9,21	7,44
BB ou inférieur	0,01	0,00
Liquidités	0,56	0,00
Total	100,00	100,00

UBS AST Obligations CHF Indexiert I-X

Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif. Réservé aux investisseurs qualifiés. Seuls les institutions du 2e pilier et du pilier 3a domiciliées en Suisse et exonérées d'impôt et les fonds de bienfaisance patronaux sont autorisés à investir dans les groupes de placement de la Fondation UBS pour l'investissement du patrimoine d'institutions de prévoyance (selon la LPP). Ne peuvent accéder aux groupes de placement d'UBS Investment Foundation 2 (AST 2) et d'UBS Investment Foundation 3 (AST 3) que les institutions de prévoyance en faveur du personnel domiciliées en Suisse et inscrites au registre de la prévoyance professionnelle conformément à l'article 48 de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle (LPP) en lien avec l'article 61 de la LPP. Ce n'est qu'à cette condition que les groupes de placement peuvent être exonérés de l'impôt à la source sur les dividendes d'actions américaines, au sens du protocole d'accord de 2004. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance calculée tient compte de tous les coûts au niveau du fond (coûts récurrents). Les coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie, qui auraient un impact négatif sur la performance, ne sont pas pris en compte. Les commissions et les frais peuvent influencer négativement sur la performance. Si la monnaie d'un instrument ou d'un service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement. Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management. Ce document contient des hypothèses qui constituent des anticipations, y compris, sans que cela soit exhaustif, des hypothèses relatives au développement futur de nos affaires. Si ces anticipations représentent notre appréciation et nos prévisions relatives au développement futur de nos affaires, un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs importants pourraient faire en sorte que l'évolution et les résultats réels diffèrent matériellement de nos attentes. Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site www.ubs.com/funds. Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante: www.ubs.com/am-glossary. © UBS 2024. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.